## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA / M. JEAN-MARC PERRIN

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET: Prise en location d'un local (lot 56) à Master Park, 116 Avenue de la Pomme à Marseille (11ème), destiné au stockage de la direction des services généraux (DSG).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'approuver la prise en location à usage de stockage, du lot n°56, d'une superficie de l'ordre de 375 m² à Master Park, 116 avenue de la Pomme à 13011 Marseille, géré par la SOGIMA, moyennant un loyer annuel de 28 560 €TTC;
- d'autoriser la signature du contrat de bail correspondant, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

La dépense d'un montant annuel de 28 560 €TTC, ainsi que les charges qui seraient de l'ordre de 4 860 € et l'impôt foncier non connu à ce jour, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

Les honoraires de l'agence EOL, d'un montant de 5712 €TTC seront également imputés au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées